

Le Sigreda prend la compétence SPANC

Le SPANC, ça veut dire...

- ... Service public d'assainissement non collectif. C'est un service public local de nature industriel et commercial (SPIC).
- La « prise en charge des dépenses d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2005 » est confiée aux communes ou à leur groupement par l'article 2224-9 du CGCT (Code général de collectivités territoriales).
- Ces dépenses liées à l'assainissement peuvent donc être (re)facturées à l'uSager.
- Est concerné tout système d'eaux usées domestiques non raccordées au réseau public.
- Pour les communes et groupements de plus de 3 000 habitants, le SPANC - autofinancé par les redevances des uSagers - doit se traduire par la mise en place d'un budget annexe. La création du SPANC se traduit aussi par l'adoption d'un règlement de service (document voté précisant le prix de la facturation du service et du fonctionnement du service).

Le contrôle confié à un prestataire

- Le Sigreda a pris la compétence pour le contrôle uniquement (obligatoire), l'entretien et la réhabilitation ne seront pas assurés (compétences facultatives des SPANC).
- 8 communes du Syndicat, représentant près de 350 installations à contrôler, sont concernées: Château-Bernard, Gresse-en-Vercors, Miribel-Lanchâtre, Saint-

Martin de la Cluze, Sinard, Saint-Andéol, Monestier de Clermont, Saint-Georges de Commiers.

- La mission sera pilotée par le Sigreda mais sera confiée à un prestataire dans le cadre d'un marché public. L'emploi d'une personne n'est rentable et ne peut se justifier qu'à partir de 800 à 1000 installations.
- La consultation, pour le choix d'un prestataire, s'est tenue en mai et juin 06, l'information des uSagers sera réalisée en septembre pour un début des contrôles - étalés sur 4 ans sur l'ensemble des 8 communes concernées - en octobre 06.

L'assainissement, volet prioritaire du Contrat

Lorsqu'il n'est pas conforme, l'assainissement autonome est à l'origine, au même titre que l'assainissement collectif, de pollutions domestiques importantes. Or la lutte contre les pollutions et l'amélioration de la qualité de l'eau est une priorité retenue pour le Contrat de rivière.

Le Comité de rivière installé...

Le Comité de rivière a été officiellement installé le 29 mars 2006 et lors de sa première réunion a élu Luc Puissat, vice-Président de la CLE, à sa présidence.

Le Contrat de rivière pourra s'appuyer sur les études en cours menées par la CLE (« La remise en eau du Drac aval » et « L'eau potable à 20 ans ») et a lancé plusieurs études spécifiques :

- La prévention des inondations et la lutte contre les crues sur la Gresse et sur le Lavachon (70 K€ TTC, lancement : février 2006, rendu : novembre 2006), étude pilotée par Bernard Riondet (Vif, vice-Président du Sigreda)
- Les schémas directeurs d'assainissement (environ 70 K€ TTC, lancement : mai 2006, rendu : janvier 2007) de plusieurs communes (5), pilotés par Virginie Snyman (Saint-Martin de la Cluze, vice-Président du Sigreda)
- Les conditions d'une mutualisation des moyens entre collectivités de tailles diverses pour la gestion et la production d'eau potable, démarche pilotée par Frédérique Puissat (Château-Bernard, CC de Monestier de Clermont)



Le contrôle des installations existantes

- Objet : vérification du bon fonctionnement, du bon état et du bon entretien des ouvrages
- Fréquence : visite tous les 4 ans (la 1re visite est plus poussée)
- Prix : environ 75 € pour le titulaire de l'abonnement à l'eau (pour le SIGREDA)
- Modalités : élaboration d'un rapport adressé à l'usager avec la mention favorable /conforme - réservé - défavorable/non-conforme.
- Suites : en cas de non-conformité, le maire reste compétent sur sa commune s'il veut prendre des mesures pour le maintien de la salubrité et il reste responsable de la police des eaux sur sa commune (le président du groupement de communes ne se substitue pas à lui). Des propositions de réhabilitation pourront être faites à l'usager (aides financières possibles sous certaines conditions).
- Remarque : le recul sur le fonctionnement de ce service et sur les cas de litige ou de problème (si l'abonné ne sait pas où est sa fosse, s'il ne veut pas laisser rentrer le technicien...) est, en Isère, limité.

Le contrôle des installations neuves ou existantes devant être remises en état

- Objet : contrôle de conception de l'installation sur le permis de construire et validation du certificat d'urbanisme puis de bonne exécution des travaux (visite de terrain)
- Prix : environ 150 € facturés au propriétaire

A noter

Lundi 26 juin, 17 h, Conseil général

La réponse de la CLE à la Conférence des citoyens

Le Président de la Commission locale de l'eau (CLE) du Drac et de la Romanche, Charles Galvin, Conseiller général de l'Isère, et la vice-présidente de la CLE chargée du Groupe Communication, Capucine Le Douarin, Conseillère régionale,

invitent la presse et les membres de la Conférence de citoyens pour présentation de la réponse de la CLE à l'avis de la Conférence de citoyens.

La Lettre du SAGE,

publication de la Commission locale de l'eau
n°8 - Juin 2006 - Tirage : 2000 exemplaires

Directeur de la publication :

Ch. Galvin, Président de la Commission locale de l'eau

Présidente du Groupe de travail

Communication :

C. Le Douarin, Vice-Présidente (VP) de la CLE

Membres du Groupe de travail Communication :

Y. Adobati (ND de Mésage), A. Arvin-Berod (SMDEA), J.-M. Bône (FRAPNA, Musée de l'Eau de Pont-en-Royans), J. Brazzolotto (Pêche), A. Catalon (SIERG), D. Chartron (FRAPNA), M. Genevois (SIERG, VP de la CLE), P. Fiore (Régie des eaux de Grenoble), M. Pignon (AE RMC), P. Pouillet (Industriels, Poliméri Europa), C. Sibieude (SMDEA), C. Turlier (EDF).

Editeur :

Rédaction : Insign

Photographies : EDF, SMDEA, Insign

Conception graphique :

Paul Engelmann Infographie - Tél. : 04 76 49 33 96

Imprimerie : Imprimerie du Pont de Claix

La Lettre

www.sage-drac-romanche.com

du **sage**
Drac
Romanche

- p.2** **La Métro**, interview de R. Avrillier
- p.3** **Ruisseau de Vaulx**
- p.4** **Le SAGE**
Les Orientations
Où en est le SAGE
Les conclusions des dernières études
- p.8** **Gresse Drac Aval Lavachon et A noter**

Objectif 2007

Les échéances ont été décalées. Ce fut 2005, c'était 2006... ce sera 2007.

Le SAGE ne sera achevé qu'en 2007. Le travail est un peu plus long que prévu. Mais nous n'avons renoncé devant aucun obstacle.

La mise au point des cahiers des charges de l'étude « Eau potable à 20 ans » ou de la mission « Remise en eau du Drac aval », indispensables pour finir le SAGE et lui donner un contenu fort, a été très longue, à chaque fois 12 à 15 mois... Les sujets sont importants, l'obtention d'un accord des parties concernées sur les attendus des études lancées est essentielle.

L'arrêt des financements directs de l'Etat et leur reprise par l'Agence, début 2005, puis la crise amenant à la fermeture du SMDEA fin 2005 ont mobilisé un temps considérable des élus et des techniciens. Grâce à la collaboration de l'Agence et à notre nouvelle structure porteuse, le SIVIG - syndicat d'eau potable de Vif Le Gua et Miribel Lanchâtre -, l'essentiel est préservé.

La dynamique créée a été affaiblie par les secousses de cette délicate année 2005 - qui a tout de même permis à la CLE de prendre l'avis des habitants du territoire en organisant une première nationale, la Conférence des citoyens sur la gestion de l'eau en Drac et Romanche - mais beaucoup de travail a été effectué, dans l'ombre, ces 15 derniers mois.

Le dossier présenté en pages intérieures donne une vue d'ensemble de l'avancement de nos travaux.

Et cette année 2005, nous apporte la confirmation que l'articulation entre actions opérationnelles d'une part - le contrat de rivière Gresse Lavachon Drac aval, le schéma de gestion des lacs de Laffrey et Petichet, l'assainissement en Matheysine et j'espère qu'il y en aura d'autres en 2006 et 2007...- et la rédaction du SAGE d'autre part, a été un choix capital dans la vie de la CLE.

Et un gage de succès. 2006 et 2007 le démontreront.

Charles GALVIN,
Président de la Commission locale de l'eau
du Drac et de la Romanche,
Conseiller général de l'Isère



La Métro



Raymond Avriillier, ingénieur d'étude, conseiller municipal de Grenoble, Vice-Président de Grenoble-Alpes Métropole (la Métro) délégué à l'assainissement et aux eaux pluviales, est - avec Daniel Zenatti - représentant de la Métro au sein de la CLE du Drac et de la Romanche.

Quelles sont les compétences de la Métro dans le domaine de l'eau ?

La compétence territoriale de la Métro est limitée à 26 communes, dont 11 situées dans le périmètre du SAGE.

La Métro n'a pas de compétence en matière de distribution d'eau potable. Ce sont les communes qui en gardent la maîtrise.

Elle a compétence pour l'assainissement, les eaux pluviales, et en matière d'environnement pour des actions précisées par l'intérêt communautaire. Le périmètre d'action de la Métro en matière d'assainissement couvre les 55 communes dont les eaux usées et pluviales sont traitées par la station Aquapole : 26 de La Métro et 28 communes extérieures, représentant 440.000 habitants. Ce qui porte l'intérêt de La Métro jusqu'à St Théoffrey, Vizille, Chamrousse, Vif, Le Gua...

Par ailleurs, la Métro est intéressée, dans le cadre de programmes concertés d'aménagement à la réappropriation des cours d'eau qui pendant longtemps n'ont été considérés que comme des éléments étrangers à l'agglomération. Il est important de les réintégrer dans l'aménagement, comme éléments naturels importants de l'écologie urbaine. Nous sommes par exemple particulièrement concernés par le réaménagement des berges du Drac d'Echirolles à Fontaine dans le cadre du programme Pic Urban*. Enfin, la Métro a défini des espaces naturels et de loisir qui relèvent de sa compétence.

Pourquoi la Métro s'engage-t-elle financièrement pour accompagner l'action de la CLE du Drac et de la Romanche ?

La Métro est présente à la CLE pour pouvoir participer aux décisions concernant l'amont de son territoire,

notamment en matière d'eaux pluviales et usées. Il nous semble important de faire partie de cette commission locale de l'eau qui est une vraie communauté de l'eau. C'est une forme démocratique intéressante au sein de laquelle les avis s'expriment de manière plurielle et parfois contradictoire. Les décisions concernant la préservation des ressources doivent être prises démocratiquement, car il s'agit de services publics essentiels, sur le plan environnemental comme sur le plan social. Les charges liées à l'eau potable et à l'assainissement auxquelles doivent faire face les usagers ne sont en effet pas aidées, contrairement à d'autres dépenses (loyers, crèches...). Il convient d'être économe, d'utiliser rationnellement les ressources en eau, de les considérer comme un patrimoine de la communauté du SAGE.

Qu'attend la métro du SAGE ?

Nous disposons d'un schéma directeur en matière d'assainissement, une « carte d'agglomération » a été arrêtée par le Préfet de l'Isère, qui définit la liste des communes dont les eaux sont collectées jusqu'à Aquapole. Dans le domaine de l'eau potable en revanche, il n'existe pas de schéma directeur à une échelle pertinente, en particulier pour la préservation de la ressource, son renouvellement naturel et son utilisation rationnelle. C'est dans le périmètre du SAGE que se situent les deux ressources essentielles en eau potable qui desservent des communes bien au-delà du territoire du SAGE (400.000 habitants).



LA METRO.

Qu'attend la Métro du Contrat de rivière Gresse Lavanchon Drac aval et du Schéma de remise en eau du Drac aval, action de référence du contrat de rivière ?

Nous soutenons le SIGREDA* car un Contrat de rivière est une forme de gestion intégrée plus efficace que le traitement séparé de chaque question. Mais la Métro n'est qu'un soutien de ce dispositif dont les communes ont l'entière maîtrise.

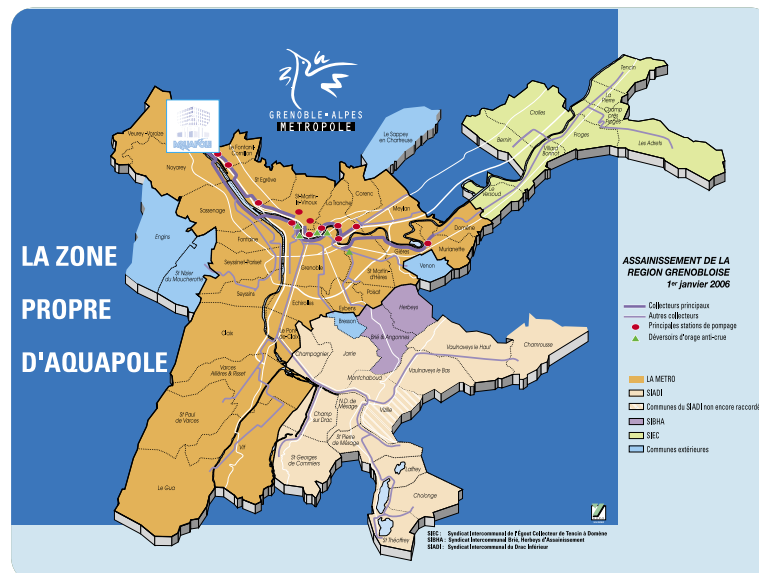
Quant à la remise en eau du Drac aval, rappelons qu'elle concerne une portion de rivière sur laquelle nous avons connu un drame humain. Elle pose la question des obligations de sécurité qui doivent accompagner la réappropriation du milieu.

Quelles sont les priorités de la Métro dans le domaine de l'eau ?

Il s'agit d'orienter nos décisions communes d'aménagement, l'idée majeure étant de ne plus considérer

« Ne plus considérer les cours d'eau et les ressources en eau comme des contraintes »

les cours d'eau, les ressources en eau, la collecte et le traitement des eaux, comme des contraintes mais de les intégrer à la vie quotidienne et les transformer en éléments essentiels de l'espace naturel et urbain. Nous travaillons « pour le siècle » et non pas pour le mandat. Il n'y a pas de meilleur exemple que la décision publique de préservation et d'utilisation des eaux de Rochefort, prise par le Conseil municipal de Grenoble en 1882, une ressource en eau potable naturellement pure et renouvelable dont nous bénéficions toujours aujourd'hui... et pour l'avenir.



*Le SIGREDA, Syndicat Intercommunal de la Gresse et du Drac Aval, est la structure porteuse du contrat de rivière Gresse Lavanchon Drac Aval

**Le PIC URBAN est un programme d'initiative communautaire urbain de redynamisation urbaine, économique et sociale qui concerne 5 communes sur un territoire de 40 000 habitants à l'ouest de l'agglomération grenobloise.

Les conclusions des dernières études de la CLE seront intégrées au SAGE

La remise en eau du Drac aval

► Objet

Organiser la remise en eau du tronçon du Drac situé entre Saint-Georges de Commiers et Pont-de-Claix (confluence avec la Romanche) qui est asséché sur 5,5 km pendant 300 jours par an

► Pilote

Catherine Brette,
conseillère générale de l'Isère

► Contexte

Le débit nécessaire a été défini dans le cadre d'une étude menée par la CLE entre 2003 et 2005. Il faut relâcher 5,5 m³/s (1/10ème du module) au lieu de 1,5 m³/s en aval de la retenue de Notre-Dame de Commiers mais les impératifs de sécurité dans ce secteur où s'est déroulé l'accident de 1995 exigent un schéma précisant les conditions de gestion du site et les responsabilités des différents acteurs. Par ailleurs le schéma de remise en eau précisera les conditions financières de cette remise en eau.

► Signaler

Mission menée en collaboration étroite avec le Comité de rivière Gresse lavanchon Drac aval

► Budget

108 K€ TTC

► Financeurs

Agence de l'eau (50%), Région (30%), Métro (13%), EDF (3.5%) et Ville de Grenoble et REG (3.5%)

► Période

Mai 2006 à janvier 2007



La restauration de la qualité des lacs de Laffrey et Petichet



► Objet

Définir les conditions techniques de préservation de la qualité des eaux et des milieux des lacs de Laffrey et Petichet avec un volet assainissement des eaux usées, un volet traitement et épandage des effluents agricoles et un volet gestion de la cote des lacs. Monter un partenariat technique et financier avec l'Agence de l'eau et la Région. Définir le cadre institutionnel le plus adapté pour la mise en oeuvre de ce schéma de restauration et de gestion des lacs.

► Pilote

Jean-François Colle,
président du Syndicat d'assainissement de Cholonge Laffrey et Saint-Théoffrey

► Contexte

Le procureur de la République, saisi par plusieurs plaintes de riverains face à des épisodes nombreux de pollutions, a demandé à la DDAF - avant de verbaliser - de tenter une ultime médiation pour amener les communes à apporter des réponses techniques et institutionnelles aux problèmes constatés. La DDAF a sollicité la CLE pour cette médiation.

► Budget

75 K€ TTC

► Financeurs

Agence de l'eau (50%), Conseil général (20%), EDF (12%), communes (12%), autres (Fédération de pêche, riverains)

► Période

Septembre 2005 à juin 2006

L'eau potable à 20 ans : pour qui et comment

► Objet

Définir, à 20 ans, pour les nappes patrimoniales d'intérêt régional (nappe du Drac, nappe de la Romanche, nappes de l'Eau d'Olle et nappe de Bourg d'Oisans), les conditions de préservation et de protection de la ressource en eau potable, la destination de la ressource, les usages prioritaires et les équipements structurants nécessaires.

Préciser, pour les territoires de l'amont, les interconnexions possibles.



► Pilote

Luc Puissat,
vice-président de la CLE

► Contexte

La sécurisation de l'alimentation en eau potable pour l'amont (70 000 habitants) et pour l'agglomération (400 000 habitants) est une priorité de la CLE. La coordination des acteurs publics de l'eau potable au moment de la réalisation d'importants investissements publics aussi.

► Budget

65 K€ TTC

► Financeurs

Agence de l'eau (60%), CG 38 (40%)

► Période

Novembre 2005 à juin 2006

La protection des nappes alluviales du Drac et de la Romanche et leurs interactions avec les grandes retenues hydroélectriques EDF

► Objet

Mieux comprendre les conditions d'alimentation des nappes de la basse Romanche, de l'Eau d'Olle et du Drac et définir, si nécessaire, les ajustements.

► Pilote

Arnaud Teinturier, Secrétariat de la CLE, en liaison étroite avec **Bernard Delaquaize** et **Christel Lamat** (DDASS)

► Contexte

Le niveau des nappes du Drac et de la Romanche a baissé. L'impact de Grand Maison sur la nappe de l'Eau d'Olle est mal connu.

► Budget

95 K€ TTC

► Financeurs

Agence de l'eau (50%), CG 38 (20%), EDF, SIERG (Syndicat des eaux de la région grenobloise), Régie des eaux de Grenoble (REG), Industriels utilisateurs d'eau.

► Période

Novembre 2005 à octobre 2006



Où en est le SAGE ?

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Drac et de la Romanche devait être fini en 2005 puis en 2006... et maintenant on nous annonce une nouvelle échéance en 2007 ! Pourquoi ?

Le SMDEA ferme... et la CLE, que devient-elle ?

De nouvelles études techniques sont en cours... est-ce indispensable et ne risque-t-on pas un enlisement ?

Ce dossier vise à faire le point sur la vie de la CLE et sur la démarche d'élaboration du SAGE. Les apparences, en ces temps troublés, ne sont pas favorables... mais beaucoup de travail a été fait et le moment des choix politiques approche.

Le SAGE achevé en 2007

Les dates clés : hier, depuis 2002

• Décembre 2002

la CLE est installée officiellement. Charles Galvin en est élu Président par les membres du collège des collectivités. La Commission locale de l'eau poursuit le travail engagé par le Comité Drac vivant puis par la pré-CLE entre 1998 et 2002.

• Avril 2003

l'Etat des lieux est voté.

• Février 2004

le Diagnostic est voté. Il définit les 5 axes de travail prioritaires : la qualité des eaux de surface, l'équilibre entre l'hydroélectricité d'une part et les usages et les milieux d'autre part, la gestion de la ressource en eau potable, la protection des milieux et l'organisation de la fréquentation.

• Octobre 2005

la CLE organise une Conférence de citoyens. 18 habitants du territoire, après avoir suivi un cycle d'informa-

tion sur la gestion de l'eau et organisé un débat avec les acteurs du territoire (élus, acteurs économiques, usagers, naturalistes, services de l'état) formulent un avis à l'attention de la CLE, indiquant ce que sont les priorités des habitants du territoire.

• Février 2006

la CLE vote les Orientations stratégiques qui précisent, pour chacun des 5 axes du Diagnostic, les objectifs prioritaires et les actions possibles (voir le détail en dernière page).

**Les dates clés :
demain, jusqu'à 2007**

• Avril 2006 : le travail de discussion et de rédaction des préconisations et fiches actions du SAGE (action, budget, maître d'ouvrage, calendrier de mise en œuvre, degré de priorité...) commence.

• Juin 2006 : la CLE rendra publiquement sa réponse à l'avis de la Conférence de citoyens.

• Premier trimestre 2007 : la CLE doit voter le SAGE.

• 2007 : le SAGE est soumis à une procédure d'enquête publique avant sa promulgation par le Préfet.

• 2007 : le SAGE est mis en œuvre. La CLE suit l'application du SAGE et continue ses travaux de coordination des acteurs de l'eau.

La CLE hébergée par le SIVIG (Vif)

La fermeture programmée du SMDEA en 2006.

Le SMDEA a assuré le portage de la CLE - qui n'a pas de personnalité morale et ne peut donc avoir de personnel ni piloter d'études - de juin 1999 à janvier 2006. Il avait pris la compétence pour la phase d'élaboration du SAGE. La cessation d'activité du SMDEA a rendu nécessaire de confier le portage de la CLE à une autre structure publique.

Le SIVIG, jusqu'au 31 décembre 2007

C'est le Syndicat des eaux de Vif Le Gua Miribel Lanchâtre - présidé par Luc Puissat, vice-président de la CLE, président du SIGREDA et président du Comité de rivière Gresse Lavanchon Drac aval - qui a pris le relais.

La CLE lance en mai 2006, pour décision avant l'été 2007, un travail de définition, en concertation avec tous les membres de la CLE, de la structure qui succédera au SIVIG et au SMDEA pour le portage de la CLE lors de la phase de mise en œuvre du SAGE. La possibilité de créer une structure ad hoc et de donner la personnalité morale à la CLE sera notamment étudiée.

CE QUI CHANGE

Le numéro de téléphone, les adresse électroniques

04 76 75 16 39, christophe.sibieude@drac-romanche.com

08 77 52 00 52, arnaud.teinturier@drac-romanche.com

04 76 75 21 88, emilie.sigreda@drac-romanche.com

04 76 75 21 88, sylvie.garciabariani@drac-romanche.com

Fax : 04 76 75 24 41

Le site internet

www.drac-romanche.com

Le lieu des réunions du Bureau et des groupes de travail (hors CLE)

La salle de réunion est située au SIVIG, dans la zone Industrielle des Speyres, 20 chemin des Pierres, 38450 Vif, 5 à 10 minutes (suivant les heures) après sortie n°12 sur A 51

Le lieu de travail du Secrétariat de la CLE et l'adresse postale

C'est à Vif.

CE QUI NE CHANGE PAS

La vie de la CLE

La CLE continue de se réunir 3 à 4 fois par an, le Bureau de la CLE 4 à 8 fois par an.

L'équipe du Secrétariat de la CLE

Christophe Sibieude, Arnaud Teinturier (secrétariat technique) et Sylvie Garcia Bariani (secrétariat administratif et comptable) continuent à assurer le Secrétariat de la CLE.

La proximité entre la CLE et le SIGREDA

- Emilie Roger, chargée de mission du Syndicat de la Gresse et du Drac aval (SIGREDA) et animatrice du Contrat de rivière Gresse Lavanchon Drac aval, basée également à Vif, travaille en liaison étroite avec le Secrétariat de la CLE.

- Le Comité de rivière Gresse Lavanchon Drac aval est institué en Commission géographique de la CLE.

Ruisseau de Vaulx : travaux de la STEP en 2007

Les communes de La Motte d'Aveillans et de Notre-Dame de Vaulx ont décidé de se doter d'une station d'épuration intercommunale dont les travaux démarreront en 2007. Pour réaliser et exploiter cet équipement, elles ont créé le SIARV (Syndicat d'assainissement du ruisseau de Vaulx). Cette démarche, accompagnée par la CLE, marque une première étape concrète dans le règlement de la pollution des milieux récepteurs en Matheysine, identifiée comme un « point noir » majeur par la CLE. Directement impliqués dans le projet, Jean-Louis Léon, 1^{er} adjoint de Notre-Dame de Vaulx et Président du SIARV et Marc Guillot, 1^{er} adjoint de La Motte d'Aveillans, nous en exposent les grandes lignes.

L'assainissement du Ruisseau de Vaulx, une préoccupation réactivée par le SAGE

« La question de l'assainissement du ruisseau a été envisagée il y a plus d'une dizaine d'années dans le cadre d'une étude menée par le Conseil Général de l'Isère. Parallèlement, le renouvellement des équipes municipales lors des élections de 1995 et les obligations légales à l'horizon 2005 ont favorisé l'avancée de la réflexion. La question a ensuite été réactivée par la démarche du Sage, qui a permis de réaliser des études complémentaires à moindre coût, avec du personnel qualifié, sur l'ensemble du plateau matheysin (Ruisseau de Vaulx et Jonche).

La CLE et l'élaboration du Sage, expliquent Jean-Louis Léon et Marc Guillot, nous auront permis d'examiner des scénarios grâce à des études qui n'ont rien coûté à la collectivité, de faciliter la prise de décision, de bénéficier de conseils lors de certaines étapes (notamment lors de la création du syndicat) et de négocier des subventions additionnelles de l'Agence de l'eau. »



« A Notre-Dame de Vaulx, les travaux de réalisation des réseaux séparatifs sont en cours »

La logique de bassin versant a prévalu

« L'assainissement du Ruisseau de Vaulx concerne un bassin versant spécifique, sur lequel sont situées les communes de La Motte d'Aveillans La Motte Saint-Martin et Notre-Dame de Vaulx, et partiellement Saint-Jean de Vaulx. Saint-Jean de Vaulx ayant opté pour un traitement autonome pour le bassin versant concerné, et pour l'autre bassin versant pour un raccordement à Aquapole (comme Laffrey et Saint Theoffrey), cette commune se trouve de facto hors du projet.

Après avoir participé à la réflexion intercommunale, la commune de La Motte Saint-Martin s'est retirée du projet, abaissant le seuil des besoins de 4 200 à 3 500 équivalents-habitants. Seules Notre-Dame de Vaulx et La Motte d'Aveillans sont donc restées engagées dans la réflexion qui aboutit aujourd'hui à une solution concrète à l'horizon 2007, sur un site situé à la lisière de La Motte Saint-Martin, en amont du hameau du Viviers. »

Les deux communes ont des démarches différenciées

« La Motte d'Aveillans a engagé un schéma directeur d'assainissement qui a conclu à la nécessité de réaliser des déversoirs d'orages. Son habitat ancien et dispersé sur le vallon des Mottes rend en effet difficile la réalisation d'un réseau totalement séparatif. L'habitat de Notre-Dame de Vaulx, en revanche, est plus concentré, et la commune a déjà réalisé des travaux de pose de collecteurs séparatifs qui permettront de collecter les eaux usées de 80% des habitations d'ici 2007. »



Marc Guillot (à gauche) et Jean-Louis Léon (à droite) sur le viaduc du ruisseau de Vaulx, face au terrain de la future station d'épuration.

2,9 à 3,4 millions d'€

- 2 millions d'€ environ pour la station d'épuration
- 900 000 € pour les collecteurs (coût optimisé grâce à l'exploitation d'un ancien tracé de train minier pour enterrer le collecteur)
- 500 000 € pour un collecteur permettant le rejet (coût qui sera minoré en cas d'utilisation d'une conduite existante).

Financement

70 % par le Conseil Général de l'Isère, 10 % par l'Agence de l'Eau dans le cadre des bonifications liées à la démarche SAGE et 20% à la charge des communes.

Ruisseau de Vaulx : travaux de la STEP en 2007 (suite)



Légende

Technique d'épuration et point de rejet : la décision est en cours

« Le bureau d'études SAFEGE nous a présenté différentes solutions, dont celle du lit bactérien, une technique que nous avons eu l'occasion de voir fonctionner, à Gresse-en-Vercors notamment. Rustique et sans odeur, cette technique a un impact visuel mineur.

Cependant, le lit bactérien s'avèrera peut-être insuffisant. Une autre solution envisagée, permettant de rejeter les eaux après traitement dans le lac de Monteynard en exploitant une ancienne conduite hydroélectrique, est actuellement en cours d'évaluation. »

La chronologie du projet

1994 : Première étude du Conseil général de l'Isère
2000 à 2002 : Etude complémentaire pour la réhabilitation des milieux récepteurs du plateau matheysin dans le cadre du SAGE Drac-Romanche
Décembre 2004 : Création du SIARV (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du ruisseau de Vaulx)
2006 : Dépôt du permis de construire de la station d'épuration
2007 : Démarrage des travaux

Les Orientations du SAGE

votées par la CLE le 14 février 2006

La CLE a voté à l'unanimité les Orientations stratégiques qui précisent, pour chacun des 5 axes retenus dans le Diagnostic (février 04), les objectifs prioritaires et les actions possibles.

AXE 1



La qualité de l'eau du Drac et de la Romanche est globalement insuffisante au regard des usages et des milieux

AXE 2



La gestion quantitative de la ressource ne donne pas satisfaction à tous les acteurs du territoire. La définition de l'équilibre souhaité entre tous les usages d'une part et entre les usages et les milieux d'autre part est au cœur des travaux de la CLE

AXE 3



La préservation de la ressource en eau souterraine, la garantie d'une eau de qualité (parfois insuffisante pour l'AEP sur certains secteurs du territoire) et la sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP) sont un enjeu majeur

AXE 4



La préservation et la gestion des milieux les plus remarquables du territoire est jugée insuffisante mais la priorité donnée à la sécurité des personnes ne doit pas être remise en cause

AXE 5



Il existe une demande très forte de fréquentation de la rivière. Son organisation est insuffisante. Elle ne pourrait se faire qu'en veillant à la sécurité des personnes et à la préservation de la qualité des milieux

Thématique Inondations



**Quelques exemples
parmi les 49 objectifs retenus :**

1. Atteindre, à minima, les objectifs de qualité des eaux superficielles visés par la DCE d'ici à 2015 en limitant les pollutions urbaines, industrielles et agricoles en s'attaquant en priorité aux points noirs du territoire identifiés dans le diagnostic (Matheysine, secteur de Séchillienne,...) et aux substances prioritaires

- **Limiter** et si possible supprimer les rejets directs dans le milieu en mettant en place des systèmes d'assainissements adaptés (Matheysine, secteur de Séchillienne, Corps, Mens,...)

2. Veiller à la non-dégradation de la qualité dans les opérations d'aménagement du territoire (urbanisation, installations et infrastructures)

- **Lutter** contre la pollution par les micropolluants organiques toxiques notamment sur le secteur Drac aval après la confluence avec la Romanche : objectifs de réduction, suppression, suivi selon les substances ...

3. Mettre en place un observatoire de la qualité de l'eau des rivières, des lacs, des plans d'eau artificiels et des nappes compatible avec les réseaux de surveillance DCE

- **Développer** le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines sur chaque sous bassin versant ...

1. Concilier l'usage hydroélectricité avec les autres usages et les objectifs de quantité et de qualité du milieu en assurant la cohérence des objectifs environnementaux (SDAGE, DCE, Directive Energie Renouvelable, Loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique) et économiques

- **Remettre** en eau le secteur asséché du Drac
- **Préciser** les règles du développement du potentiel hydro-électrique

2. Concilier l'activité économique et sociale liée au tourisme, et notamment la production de neige de culture, avec les objectifs de quantité et de qualité du milieu mais aussi avec les autres usages

- **Réduire** l'impact de la petite hydroélectricité sur le potentiel piscicole (Ebron, Gresse,...)

- **Optimiser** le potentiel hydroélectrique de l'aménagement de Grand Maison en lien avec les autres usages

- **Avoir** une vision à court et long terme sur l'évolution des prélèvements liés à la neige de culture

3. Mettre en place un observatoire de la quantité d'eau en rivière compatible avec les réseaux de surveillance DCE

- **Développer** un réseau de suivi des débits en rivière ...

1. Garantir la pérennité de la qualité et de la quantité des ressources patrimoniales : nappe du Drac, nappe de la basse Romanche et nappes de l'Eau d'Olle et Bourg d'Oisans

- **Préserver** les périmètres de protection de l'AEP de l'urbanisation grandissante, des installations et des infrastructures autour de l'agglomération grenobloise

2. Aboutir à une gestion équilibrée de la ressource notamment en améliorant la coordination des acteurs de l'eau

- **Garantir** les conditions hydrauliques nécessaires à l'alimentation pérenne des nappes exploitées pour l'AEP, notamment en conciliant avec l'usage hydroélectrique

- **Définir** la destination à 20 ans des nappes de l'Eau d'Olle - Bourg d'Oisans, de la basse Romanche et du Drac

3. Garantir et sécuriser la distribution d'une eau potable de qualité

- **Améliorer** la sécurisation de l'alimentation en eau potable des 400 000 habitants de l'agglomération grenobloise (maillage des réseaux,...)

- **Poursuivre** les progrès en terme de connaissance de la ressource et des prélèvements pour mieux déterminer la disponibilité en eau et mieux la gérer (étude diagnostic, schéma directeur) ...

1. Préserver et mieux gérer les milieux aquatiques remarquables (notamment les zones humides)

- **Mettre** en place une gestion concertée et durable des zones humides notamment sur le massif des Grandes Rousses, sur le plateau Matheysin, la Bonne et le Trièves pour permettre leur préservation et leur découverte

2. Remettre en eau le secteur asséché du Drac, organiser et gérer l'espace et les milieux, maîtriser la fréquentation sur le site pour assurer la sécurité des personnes

- **Mettre** en place un plan de gestion de l'espace et des milieux sur le secteur Drac aval

3. Améliorer le potentiel écologique et piscicole du Drac, de la Romanche et de leurs affluents

- **Définir** les secteurs sur lesquels l'accès aux rivières peut être garanti ...

4. Améliorer la gestion du transport solide

5. Répondre à la demande de fréquentation de la rivière et des lacs en améliorant la sécurité des personnes lorsque l'accès n'est pas interdit

Assurer la prise en compte des objectifs du SAGE dans les travaux menés par les structures ayant directement en charge la réduction des risques inondations